

Session Plénière du 6 mars 2025

RAPPORT N° 25.01.01 Approbation de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Je vais intervenir à double titre, d'abord en tant qu'élu régional, mais aussi en tant que représentant de l'Economie Sociale et Solidaire.

Et si cela vous étonne, sachez que j'en suis le premier étonné, car un peu comme M. Jourdain découvrant qu'il faisait de la prose, j'ai découvert que j'étais un acteur de l'ESS depuis près de 50 ans !

Et je l'ai appris sur le site très officiel d'ESS France, où l'on peut accéder à la liste exhaustive des entreprises de l'ESS, qui inclut l'association que je préside, à l'insu de mon plein gré comme les Guignols faisaient dire à Richard Virenque.

Je pourrai d'ailleurs me contenter de vous lire cette liste, 40 789 lignes exactement, pour démontrer l'absurdité du concept même d'ESS et « débunker » un certain nombre d'affirmations, y compris d'ailleurs sur les chiffres.

En effet on peut y trouver pêle-mêle des associations de parents d'élèves ou d'anciens combattants, le club de billard ou les pêcheurs à la ligne, des associations d'étudiants, des paroisses etc... un inventaire à la Prévert.

Bien sûr toutes ces associations sont parfaitement respectables et jouent un rôle appréciable dans la cohésion sociale mais en aucun cas il ne s'agit d'entreprises, quand bien même certaines, environ 12%, sont employeurs.

D'ailleurs la plupart sont exonérées de la TVA, et cela démontre qu'elles ne sont pas des entreprises contribuant à la formation de la valeur ajoutée au sens économique du terme, puisque c'est la somme des valeurs ajoutées qui constitue le Produit Intérieur Brut (PIB).

A contrario on y trouve aussi 133 établissements de crédit, comme les caisses locales du Crédit Agricole, première banque française en nombre de clients, deuxième en chiffre d'affaires, et dont le caractère social et solidaire n'est pas forcément évident, non plus que la dimension philanthropique, ainsi que 76 mutuelles souvent simples succursales de groupes importants qui n'ont d'ESS que l'appellation.

Enfin il reste les entreprises d'insertion, de service à la personne, le secteur des coopératives, des SCOP, des SCIC qui se revendiquent de l'ESS, à quelques nuances près, je pourrais citer par exemple Axérial, coopérative dont le modèle économique est fort éloigné de l'ESS, et dont les nombreuses filiales sont des sociétés par actions, voire une Société étrangère non immatriculée au RCS dans le cas de Boortmalt.

D'ailleurs les derniers chiffres de l'INSEE sur l'emploi en Région donnent un éclairage quelque peu différent, puisque le nombre de personnes occupant un emploi est estimé à 1,055 million, ce qui montre que la véritable part de l'ESS est largement surestimée, et représente en réalité environ 3% des emplois au sens de l'INSEE.

Mais ce rapport semble basé uniquement sur les données fournies par la CRESS, et corédigé, sans aucun recul, sans aucune analyse.

Alors pourquoi chercher à gonfler ces chiffres ?

Vous allez me répondre bien entendu que cet agrégat disparate dont je viens de démontrer l'absurdité n'est pas de votre fait, et qu'il résulte de la définition contenue dans la loi du 31 juillet 2014 ?

Vous apportez la réponse en présentant l'ESS comme une économie alternative, un outil de résilience face à la crise économique qu'il faut donc promouvoir, quoiqu'il en coûte.

Et nous le voyons à travers les objectifs poursuivis, qui visent à accroître la part de l'ESS en termes d'entreprises, d'emplois et de PIB régional, quitte à utiliser pour cela la contrainte à l'égard des collectivités et des entreprises du secteur marchand, en les obligeant à faire travailler des entreprises de l'ESS.

Je dirais un mot également de CAP'Asso, qui vient de fêter ses 20 ans, dont nous n'avons jamais critiqué le principe mais parfois les dérives par rapport à son propre règlement, et dont nous votons la grande majorité des subventions.

Et là encore, j'ai fait le calcul en octobre 2024, nous constatons que 70% des crédits sont affectés au sport, à la culture et à l'éducation populaire, l'ESS stricto sensu représentant 3,7% des aides attribuées. Il nous semble donc injustifié de rattacher CAP'Asso aux aides économiques.

Enfin il faut rappeler que les conditions de travail dans beaucoup de structures de l'ESS ne sont pas toujours exemplaires, de nombreux exemples le prouvent.

Je pourrais citer la grève chez Emmaüs France, pour protester contre les conditions de travail et les salaires indignes d'employés sans-papiers, qui ont dû faire grève pendant un an !

Mais il y a aussi l'exemple d'ADMR : 60 jours de grève en Loir et Cher, et cela revient dans l'actualité cette semaine. Également l'APAJH où des mouvements de grève ont eu lieu pour dénoncer la souffrance du personnel.

Et c'est bien ce volet social qui manque cruellement dans votre rapport. Pourquoi la CRESS n'aborde pas le sujet ? Pourquoi le CESER n'a pas étudié cette question ?

Il ne faudrait pas que l'ESS devienne une trappe à pauvreté et je ne comprends pas que des élus de gauche ne se posent pas la question.

Nous reviendrons au cours du débat sur les orientations et les mesures contenues dans ce rapport, mais ce diagnostic que vous jugerez peut-être sévère est factuel, il est documenté, il est chiffré, il est incontestable, et il indique que votre stratégie est illusoire.

Vous refusez de céder à la sinistrose, M. le Président, mais n'oubliez pas que sinistre vient du latin sinister « qui est à gauche », donc préjudiciable suivant les croyances antiques.

Il y a longtemps que nous luttons contre la sinistrose !